

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

➔ **A renseigner uniquement par les candidats non titulaires du titre ou diplôme requis**
Tout candidat sollicitant une équivalence de diplôme pour se présenter à un concours doit compléter les tableaux suivants et joindre toutes les pièces justificatives mentionnées en pages 3.

Condition de diplôme(s) normalement requise : peuvent se présenter au concours externe de gardien brigadier de police municipale, les candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

IDENTIFIANT :

NOM et PRENOM du candidat :

Né(e) le :

Je demande une équivalence de diplôme en application du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 :

Non Oui **Si oui, compléter le formulaire ci-dessous et la page suivante et joindre les justificatifs.**

J'ai déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise :

Non Oui **Si oui, joindre la copie de la décision accompagnée de la copie du diplôme**

DIPLÔME OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Diplôme préparé	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme (1)	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	OBTENU (oui/non)	Année d'obtention

(1) Exemples : niveau 3 : BEP, CAP, diplôme national du Brevet – niveau 4 : Baccalauréat, Brevet de Technicien – niveau 5 : BTS, DUT – Niveau 6 : Licence, Maîtrise – niveau 7 : DESS, Master 1 et 2 - Niveau 8 : Doctorat.

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document.

Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).

Fait le :

Signature du candidat :

DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME (suite)

→ À renseigner uniquement par les candidats non titulaires du titre ou diplôme requis

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXERCÉES

NOM et prénom du candidat :

EMPLOYEUR (désignation, adresse, téléphone, code NAF ou APE)	SERVICE D'AFFECTION	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPES PAR LE CANDIDAT				
		Intitulé de l'emploi et niveau de qualification nécessaire pour l'occuper	Catégorie socio- professionnelle correspondante (si possible)	Période d'emploi (date de début et date de fin)	Temps de travail dans l'emploi et durée légale du travail dans l'entreprise ou l'administration	Nature des activités exercées (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outil ou méthode employés) Joindre si possible un profil ou une fiche de poste

(1) Joindre le ou les contrat(s) de travail/ou arrêté(s) accompagné(s) du ou des dernier(s) bulletin(s) de salaire ou attestation(s) Assedic/pôle emploi ou solde de tout compte

(2) Joindre la fiche de poste ou tout autre document attestant de la nature des activités.

PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Les pièces ci-dessous doivent impérativement être jointes par le candidat, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme :

Candidats ayant bénéficié d'une équivalence de diplôme pour le même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise :

FOURNIR : - la demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée.

- une copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.

Candidats pouvant bénéficier d'une équivalence de plein droit car titulaires des titres ou diplômes suivants :

FOURNIR : - la demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée.

- une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis.
- ou une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.
- ou une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.
- ou une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

Candidats titulaires d'un titre ou diplôme immédiatement inférieur à celui requis et justifiant d'au moins deux ans d'activités professionnelles :

FOURNIR : - la demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée.

- une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis.
- une copie des certificats de travail, des contrats de travail accompagné du dernier bulletin de salaire pour chaque contrat ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...).
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

Candidats sans diplôme justifiant d'au moins trois ans d'activités professionnelles :

FOURNIR : - la demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée.

- une copie des contrats de travail accompagné du dernier bulletin de salaire pour chaque contrat ou et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 122-16 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- ou tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé.
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).